

ROUTE DEPARTEMENTALE 45 ENTREE EST DE JABLINES.

Monsieur BARAT relate les difficultés rencontrées pour traiter au plus vite et le plus efficacement possible ce point de litige. Suite à de nombreux échanges téléphoniques et correspondances, un rendez-vous est pris sur place prochainement avec tous les intervenants, ainsi que les sociétés de bus empruntant quotidiennement cette voie. Monsieur BARAT rappelle qu'il s'agit là d'une route départementale dont la largeur est réglementaire et sous la compétence du Conseil Général de Seine et Marne, il précise également que les plans prévoient une plantation d'arbustes côté champ, celle-ci sera réalisée dès que possible.

PREVISIONS BUDGETAIRES.

Monsieur BARAT propose de faire une réunion de travail prochainement afin de préparer le budget, il précise que cette année, la loi de finance 2010 prévoit que les collectivités locales peuvent voter leur budget jusqu'au 15 avril, ceci en raison de la période d'élection et du retard apporté aux notifications de l'Etat en ce qui concerne les participations. Monsieur BARAT propose d'ores et déjà le remplacement du brûleur de la chaudière de la mairie. La chaudière est tombée en panne plusieurs fois et les sociétés de dépannage ont fait le même constat en ce qui concerne l'état défectueux du brûleur. A ce jour 2 devis sont parvenus en Mairie, le montant estimé est d'environ 1 200 Euros, la totalité des devis sera étudiée en réunion de travail.

Monsieur BARAT évoque également les rapports de contrôle dressés par le cabinet SOCOTEC au sujet de l'installation électrique de la mairie. Il y a lieu de prévoir au prochain budget une première tranche pour la mise en conformité, mais avant, Monsieur le Maire précise qu'il est en relation avec les services EDF pour regrouper les 2 compteurs en un seul et augmenter la puissance attribuée afin qu'elle corresponde aux besoins actuels de la mairie en tenant compte également du nouveau local technique.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) et SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA)

Monsieur le Maire précise que les deux études sont maintenant en phases finales. Le zonage de la base de Loisirs est en cours de finalisation auprès du Cabinet Ingespaces. Le rapport d'études en ce qui concerne le SDA est terminé, il reste le zonage d'assainissement à réaliser. Les deux projets seront prochainement présentés aux conseillers municipaux, afin d'être arrêtés et permettre à l'enquête publique, qui pourra être commune, d'être lancée. Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la remarque formulée par Madame l'Ingénieur du bureau d'études Test Ingénierie chargé de l'élaboration du SDA, qui en procédant au contrôle de l'assainissement individuel d'un administré, a constaté la présence d'un important tas de fumier. Elle précise que ce genre de stockage doit répondre à une réglementation bien précise, à savoir que : le stockage d'une année seulement est possible, car l'épandage doit se faire dans l'année de dépôt, si non les stockages devront changer de parcelles chaque année ou bien le fumier devra être stocké sur un socle étanche avec un écoulement prévu à cet effet. Monsieur le Maire informe en outre l'assemblée que le Règlement Sanitaire Départemental tient pour responsable les créateurs de déchets, en ce qui concerne le transport ainsi que le stockage jusqu'à son élimination.

INTERCOMMUNALITE.

Monsieur le Maire informe les élus que selon l'obligation faite pour 2012 aux collectivités territoriales de se regrouper en intercommunalité, il s'est rendu, accompagné de Madame FALOISE à une réunion d'information sur un projet éventuel de regroupement. Une deuxième réunion est prévue le 08 mars, cette intercommunalité serait plutôt tournée du côté de Claye Souilly. Monsieur BARAT précise qu'il serait difficilement envisageable de scinder la Base de Loisirs sur deux entités. Ce projet, qui à l'époque n'avait pas retenu notre attention, avait déjà été évoqué il y a environ une dizaine d'années. Maintenant, l'échéance d'une décision étant proche, il y a lieu d'obtenir le plus possible de renseignements sur ce point afin de déterminer notre engagement.

INTERVENTIONS DIVERSES

Monsieur MULLER fait part aux élus présents que suite au rendez-vous avec Véolia Eau le renforcement de la canalisation rue de Plâtry et rue de l'Eglise en vue de l'implantation de deux nouveaux points d'eau pour la défense incendie sera pris en charge intégralement par le Syndicat des Eaux le devis estimatif de ces travaux est d'un montant de 100.000 euros. Les travaux consisteront au remplacement de la canalisation actuelle de 80 cm de diamètre pour une canalisation de 125 cm. Monsieur MULLER précise également que le nouveau directeur du Syndicat des Eaux propose de réaliser avec les enfants des écoles une activité sur la connaissance l'eau.